

# **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2009**

## **AVENANT AU CONTRAT POUR INTERVENTIONS MUSICALES A L'ECOLE**

Le Conseil Municipal approuve l'avenant à passer avec la Fédération des Centres Musicaux Ruraux modifiant le nombre d'heures d'enseignement musical pour les cours servis dans les écoles publiques, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2009. Le nombre d'heures est fixé à 8 heures par semaine réparties comme suit :

- école primaire : 6 h
- école maternelle : 2 h

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne mandat à M. COTTA Robert, Maire, pour signer cet avenant.

\*\*\*\*\*

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **1 – Modification liste des effectifs**

Le Conseil Municipal modifie la liste des effectifs ainsi qu'il suit :

- 1 emploi de Agent de Maîtrise créé à compter du 1<sup>er</sup> Août 2009
- 2 emplois de Adjoint Administratif 1ère Classe créés à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2009
- 1 emploi de Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe créé à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2009
- 1 emploi de Contrôleur de travaux en chef créé à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2009

### **2 – Personnel saisonnier centre de loisirs**

Le Maire expose que dans le cadre des activités du centre de loisirs de l'été 2009, un atelier d'initiation à la danse est programmé pour une période de deux semaines. L'intervenant aura le statut de salarié de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de recruter un agent contractuel en qualité de Professeur de danse, pour une période déterminée en juillet et août 2009,
- Fixe la rémunération de cet intervenant selon un taux horaire brut de 43 €.

### 3 – Modification durée hebdomadaire de travail

Suite à la décision d'accroître les horaires d'ouverture au public de la bibliothèque municipale, le Conseil Municipal décide de fixer à 29 heures ½ la durée hebdomadaire de travail du poste de Assistant Qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2<sup>ème</sup> classe ; et ce, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2009.

\*\*\*\*\*

### - TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Le Conseil Municipal désigne par tirage au sort les jurés d'assises suivants :

BAHALI Abdelhamides, REYNAUD Claudette épouse HAOND, PISTORESI Jérôme, CARANTA Christophe, MAZADE Thérèse épouse BACONNIER, MISSON Mathieu, BONNARDEL Andrée épouse MARTINENT, MICHEL Brigitte épouse DE VAULX, HIFA Rafika épouse EL BAHRAOUI

\*\*\*\*\*

### - AMENAGEMENTS LOGEMENTS DANS SITE MEDIEVAL

#### 1 – Approbation marché travaux V.R.D.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la consultation engagée selon une « procédure adaptée » pour les travaux de V.R.D. relatifs à l'opération d'aménagement de logements dans le site médiéval ; et ce, en application de l'article 27 – III.2° du Code des Marchés Publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le marché à intervenir avec la Société SACER SUD-EST de Le Pouzin pour un montant de 81 473,60 € H.T.,
- Donne mandat à M. COTTA Robert, Maire, pour signer le marché.

#### 2 – Avenant marché GIRARD lot « maçonnerie, gros œuvre »

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération d'aménagement de logements en cours de réalisation dans le site médiéval, des travaux de réfection de couvertures se sont avérés nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'avenant au marché passé avec l'entreprise GIRARD pour le lot « maçonnerie, gros œuvre » ; avenant d'un montant de 20 733,73 € HT,
- Donne mandat à M. COTTA Robert, Maire, pour signer cet avenant.

### 3 – Avenant marché ROUMANET lot « métallerie »

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération d'aménagement de logements en cours de réalisation dans le site médiéval, des prestations initialement prévues dans le lot « bardage » (non encore attribué vu l'absence d'offre), et dont la réalisation s'avère à présent nécessaire, peuvent être incluses dans le lot « métallerie ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'avenant au marché passé avec la Société ROUMANET pour le lot « métallerie » ; avenant d'un montant de 5 900,00 € HT,
- Donne mandat à M. COTTA Robert, Maire, pour signer cet avenant.

\*\*\*\*\*

### - CONSTRUCTION DE COURTS DE TENNIS COUVERTS

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement de courts de tennis couverts ainsi que le calendrier prévisionnel de la procédure de consultation des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'engager une procédure de consultation selon le régime de l'appel d'offres ouvert.

\*\*\*\*\*

### - FRAIS DE MISSION ELUS

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de leurs fonctions électives, certains conseillers municipaux engagent des frais pour l'exécution du service (frais de déplacement véhicule personnel, billets de train, autoroute, indemnité repas, hébergement .....).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour procéder au remboursement des frais engagés par les Conseillers municipaux, dans le cadre de leurs fonctions, sur présentation de justificatifs.

\*\*\*\*\*

- **SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

Le Maire présente au Conseil Municipal deux demandes de subvention présentées par l'association Tennis et l'association Québécoise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer :

- A l'association de Tennis de Cruas, une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 200 € correspondant aux frais de déplacement à Paris générés par la participation à des championnats nationaux d'une personne qualifiée de l'association, le versement de cette somme sera effectué sur présentation de justificatifs (billets de train),
- A l'association « Québécoise » de Alba la Romaine, une subvention exceptionnelle de 1 000 €, en participation aux frais d'édition de l'album d'Alain TREMBLAY.